

# **SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSEURS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES**

*Groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul  
72-84 avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS  
téléphone : 06 83 44 72 19  
[www.snphu.com](http://www.snphu.com).*

Le *Syndicat National des Professeurs Hospitalo-Universitaires*, membre fondateur de la Confédération Syndicale Hospitalo-Universitaire avec le *SNHU* et le *SNBCHU*, suggère depuis plusieurs années aux ministères de tutelle la mise en place de vrais dispositifs de promotion professionnelle pour les MCU-PH.

Il s'agit de permettre la prolongation de carrière au-delà de 65 ans et d'améliorer l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires pour les jeunes diplômés talentueux et de promouvoir celles et ceux qui sont déjà dans la carrière par des dispositions nettement adaptées à la situation de terrain.

La *prolongation de carrière*. Les MCU-PH sont la seule catégorie de médecins hospitaliers pour laquelle il n'existe aucune possibilité légale de poursuivre leur activité au-delà de 65 ans. Cette anomalie d'importance doit être réparée dans le plus brefs délais.

L'accession à un poste de rang A par simple promotion en utilisant l'actuelle « hors classe » (qui peut devenir Professeur coopté ou complémentaire) permet de résoudre le problème par un simple jeu d'écrite du décret 84-135.

La *promotion générale des MCU-PH* suppose la conservation du concours de type IV en le mettant à jour avec les dispositions suivantes :

- Ouvert aux MCU de plus de 7 ans de carrière (comme les PH) ;
- Sans les conditions de mobilité (comme les PH) ;
- En tenant compte des services rendus dans les trois missions : soins, recherche et enseignement, autant que des publications ;
- Hors des contingent national des emplois de PU (en transformant au besoin le poste qu'elles ou ils occupent) dans la limite de 10 % du total ;
- Sur demande de l'intéressé (e) .
- Validé par le CNU en ayant conscience que les critères d'évaluation ne sont pas ceux du concours de type I

La *mise en place d'une carrière hospitalière en douze ans* (comme pour les PU ) pour l'ensemble des HU y compris odontologistes et pharmaciens.

Ces demandes ne font qu'aller dans le sens d'une simplification des carrières dans les disciplines de santé. Elles vont dans le sens des réformes en cours et sont budgétairement peu ou pas coûteuses.

L'organisation d'une réunion de concertation avec les deux ministères et les acteurs de terrain devient de plus en plus urgente.

*Professeur Frédéric BARGY  
Président du Syndicat National  
des Professeurs Hospitalo-Universitaires*